



**Délibération n°2011- 35
Conseil d'administration du 28 septembre 2011**

Objet : Dates de versements des pensions

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSÉ

Vu l'article 60 du décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que le conseil d'administration fixe les conditions dans lesquelles sont émis les titres de pension et sont payés les arrérages,

Vu l'avis favorable émis par le Bureau dans sa séance du 28 septembre,

Le service gestionnaire présente au conseil d'administration, pour approbation, le planning des dates de virement des pensions 2012.

Le conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, valide le planning suivant des dates de virement pour 2012

Tous virements (bancaires, CCP ou internationaux)

***27 janvier
27 février
28 mars
26 avril
29 mai
27 juin
27 juillet
29 août
26 septembre
29 octobre
28 novembre
24 décembre***

Lorient, le 28 septembre 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié